Date de dépôt : 22 août 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition : Ligne de bus n° 1 : rétablissement du parcours initial

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Depuis quelques mois le parcours du bus n° 1 a été modifié entre les arrêts Hôpital et Peschier entraînant la suppression de quatre arrêts qui sont indispensables à la mobilité des habitants de notre quartier. L'alternative offerte (le bus n° 35) n'offre pas du tout les mêmes avantages.

Les soussignés demandent donc :

- le rétablissement du parcours initial du bus n° 1 entre les arrêts Hôpital et Peschier assurant à nouveau la desserte des quatre arrêts suivants :
 - Roseraie
 - Reverdin
 - Calas
 - Plateau-de-Champel.

N.B. 757 signatures Association des Intérêts de Champel-Florissant Case Postale 72 1211 Genève 12 P 2012-B 2/3

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle que la ligne de bus de ceinture 1 avait auparavant un parcours compliqué, avec des trajets non symétriques selon le sens de parcours de la ligne. La réflexion pour modifier son parcours a débuté dans les années 1990, également du fait de sa faible vitesse commerciale de 13 km/h. De plus, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) souhaitaient une liaison directe entre l'hôpital cantonal et les hôpitaux de psychiatrie et des Trois-Chêne (gériatrie), tant pour les patients que pour le personnel. Le tracé du bus Nº 1 a donc été modifié en décembre 2016 et le tronçon non desservi repris par la ligne 35.

Depuis cette modification, la nouvelle ligne de bus Nº 1 a gagné 1 000 passagers supplémentaires par jour. Par ailleurs, un nouvel arrêt a été créé devant la clinique de la Colline sur la ligne 35, suite à la demande de cette dernière, de même qu'à Beau-Séjour. Même si la liaison directe Cornavin-Roseraie a été perdue, 85% des usagers de la ligne 1 utilisant les arrêts supprimés à Champel n'avaient pas pour destination la gare de Cornavin et effectuaient déjà des transbordements. S'agissant de la connexion avec la gare de Cornavin, il est vivement conseillé aux usagers de changer de véhicule à l'arrêt Ecole-de-Médecine, qui est un arrêt commun aux lignes 1 et 35.

Concernant l'interface de l'Hôpital cantonal, les travaux sur la rue Sautter ont été finalisés et les arrêts des lignes 1, 5, 7 et 35 à l'Hôpital ont été rétablis à l'identique le 22 mai 2018. Même s'il n'est pas possible de simplifier les connexions, étant donné les origines très différentes des lignes, une meilleure signalétique peut cependant être mise en place aux arrêts pour orienter les usagers des transports publics.

De plus, pour répondre aux demandes de la clinique de la Colline, desservie par la ligne 35, des véhicules plus grands ont été acquis par le sous-traitant exploitant cette ligne et seront mis en service au plus tard à la rentrée scolaire 2018.

On peut rappeler également que l'ensemble de la flotte des véhicules des Transports publics genevois (TPG) est accessible aux personnes à mobilité réduite (système de plancher rabaissé), et qu'en cas de besoin il est possible de se faire accompagner gratuitement par des bénévoles sur le réseau TPG en réservant assez à l'avance au 022/328.11.11.

Enfin, le prolongement d'une course sur deux de la ligne 7 jusqu'au pont de la Fontenette par l'avenue de la Roseraie est prévu courant 2019, dès la fin des travaux de voirie au niveau des carrefours Servet/Roseraie/Beau-Séjour.

3/3 P 2012-B

Dans ce cadre, deux arrêts seront créés : le premier au niveau de la future sortie du tunnel piéton reliant la gare de Champel et le deuxième au niveau de la pédiatrie.

En conclusion, le Conseil d'Etat est d'avis que les différentes mesures déjà mises en place et à venir sont de nature à améliorer la desserte de ce secteur. Le Conseil d'Etat confirme que les nouveaux tracés de la ligne 1 et de la ligne 35 permettent de mieux répondre à la demande. La fréquentation de la ligne 1 a d'ailleurs fortement augmenté en 2017, et il n'est donc pas opportun de rétablir l'ancien tracé de cette ligne, qui viendrait péjorer les déplacements des nouveaux utilisateurs recensés en attendant la mise en service de la liaison ferroviaire du Léman Express, qui modifiera de façon fondamentale l'organisation des déplacements dans notre canton dès fin 2019. La gare de Cornavin sera ainsi à 11 minutes de la gare de Genève-Champel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Pierre MAUDET